

Les qualifications pour les championnats du monde permettent de déterminer les membres de l'équipe nationale d'agility qui participeront aux championnats du monde d'agility du 17-21 septembre 2025 à Kalmar, Suède. Quatre épreuves de qualification seront organisées, avec une épreuve d'agility et une épreuve de jumping, ainsi que deux épreuves finales, soit trois épreuves d'agility et trois épreuves de jumping au total. Elles se déroulent dans le cadre de compétitions de deux jours sur trois week-ends.

Après la finale, l'équipe nationale est formée conformément au "[Règlement des championnats internationaux](#)".

Responsabilité	CTAMO Compétition Faiitan Würsch 079 483 08 87 wettkampf@tkamo.ch
Organisateur	Q1 / Q2 08./09.03.2025 Aaretaler Hundesport Philip Glur pglur@icloud.com 079 787 40 28 Swiss Dog Arena – Dammweg 1h 3110 Münsingen
Lieu de la compétition	Q3 / Q4 22./23.03.2025 AAaretaler Hundesport Philip Glur pglur@icloud.com 079 787 40 28 Swiss Dog Arena – Dammweg 1h 3110 Münsingen
Juge	Q1/Q2 Bonnik Berthelsen (DEN), Hugo Santos (POR)
	Q3/Q4 Vittorio Papavero (ITA), Mark Fonteijn (NLD)
Juge arbitre	Q1/Q2 Peter Feer (SUI)
	Q3/Q4 Peter Feer (SUI)
Conditions de participation	<p>Sont autorisés à participer les sportifs domiciliés en Suisse ou au Liechtenstein et qui sont membres d'une section locale de la SCS ou d'un club de race de la SCS.</p> <p>Le chien conduit doit disposer d'un pedigree reconnu par la FCI ou de papiers suffisants pour une inscription à l'annexe du LOS.</p> <p>L'inscription dans la LOS ou dans l'annexe à la LOS doit avoir été effectuée au plus tard le 16.03.2025 (6 mois avant la Coupe du monde).</p> <p>Le chien conduit doit être âgé d'au moins 24 mois lors du championnat du monde (date de mise bas avant le 16.09.2023).</p> <p>Le chien mené doit être autorisé à concourir dans la classe nationale supérieure de sa catégorie au moment des courses de qualification.</p>

Début de l'inscription	lundi 30.12.2024	Inscription via le Dashboard , valable pour tous les tournois de qualification. Inscription au camping Q1/Q2 chez l'organisateur Inscription au camping Q1/Q2 chez l'organisateur
Date limite d'inscription	dimanche 02.03.2025	
Frais	CHF160.00	(Registration CHF 40.00, Frais d'inscription aux qualifications CHF 120.00)
Facturation	La facturation est effectuée par la CTAMO	
Délai de paiement	mardi 04.03.2025	
Équipe d'encadrement	Mirjam Ehrat - Sophie Lanari - sophie.lanari@gmx.ch	Chef d'équipe et formatrice Chef d'équipe et administration 079 940 61 96
Documentation	<ol style="list-style-type: none"> Règlement Championnats internationaux Agility Directive Qualification pour les championnats du monde (CM) Directive Barème des taxes Cahier des charges pour organisateurs de concours Agility Cahier des charges pour la "direction du Swiss Agility Team - CM" (DE) Règlement juges de concours 	

Autres points à prendre en compte :

- Les mutations doivent être effectuées par courriel auprès du point de contact de la CTAMO wettkampf@tkamo.ch avant le vendredi 07.03.2025, 12h00.
- il n'est pas possible de changer de conducteur de chien après la première manche de qualification.
- Les équipes qui remplissent encore les conditions de participation avant la 3e manche de qualification peuvent s'inscrire ultérieurement. Pour des raisons administratives, cette possibilité se termine le jeudi 20.03.2025, 15h00.
 Les inscriptions tardives doivent être envoyées par courriel à wettkampf@tkamo.ch en mentionnant toutes les données relatives au chien et au conducteur de chien (nom, adresse, club, licence, LOS, catégorie)
- Seules les équipes inscrites (chien et athlète) peuvent participer.
- Les annulations de certains tournois de qualification doivent être effectuées par le participant directement auprès de l'organisateur, avec copie à wettkampf@tkamo.ch.
- Entre 28 et 32 mois, les chiens qui se situent à +/- 2 cm d'une limite de catégorie doivent obligatoirement être remesurés par des juges suisses de l'équipe spéciale de mensuration canine, à moins que le chien n'ait été entre-temps valablement mesuré par la FCI lors d'un championnat du monde ou d'un Open européen. Si un re mesurage nécessaire n'est pas effectué dans le délai imparti, l'équipe inscrite pour la qualification au championnat du monde sera rayée de la liste des participants et perdra le droit de participer aux tournois de qualification de cette année.
- Remboursement des frais en cas d'annulation :
 Jusqu'au mardi 04.03.2025 : Remboursement de la totalité du montant moins 5.00 CHF de frais bancaires
 Du mercredi 05.03.2025 au jeudi 06.03.2025 : Frais d'inscription non compris, moins CHF 5.00 de frais bancaires, sur présentation d'un certificat médical pour chien/maître-chien.
 A partir du vendredi, 07.03.2025 : pas de remboursement